

Compte-rendu / Groupe de travail Cadaastre du 14 mai 2012

Un 2^{ème} groupe de travail s'est réuni le 14 mai afin de poursuivre les discussions sur les suites de la réforme dite « CDI/CDIF » gelée en 2008.

La CGT Finances Publiques a participé à ce groupe de travail avec un mandat clair : refuser de discuter d'une hypothétique réforme SIP/CDIF et revendiquer une organisation de la mission cadastrale, fiscale, foncière et topographique, sur tout le territoire et garantissant aux agents concernés de bonnes conditions de travail.

En introduction, M. FENET, directeur général adjoint, a présenté ses conclusions du groupe de travail du 5 mars et donné les grandes lignes du projet de la DG.

Relevé de décisions du 5 mars 2012

Lors de ce GT trois pistes de travail étaient exposées, le statu quo n'étant plus possible : le retour en arrière, la poursuite de CDI/CDIF, la recherche d'autres solutions. Il en est ressorti :

- ✓ pas d'unanimité pour un retour en arrière qui pourrait être vécu comme une nouvelle réforme ;
- ✓ unanimité pour ne pas poursuivre la réforme CDI/CDIF gelée en 2008 : faire preuve de pragmatisme, les services ont changé avec la mise en place des SIP, nous ne sommes plus sur la polyvalence mais sur le respect des métiers, dans un contexte révision foncière des locaux professionnels (figée pour l'instant) et probablement ensuite des locaux d'habitation ;
- ✓ attachement à un encrage missions cadastrales assez fort ;
- ✓ faire attention à prendre en compte la diversité des situations existantes. La cible doit être d'une grande souplesse (pas de détricotage, ne pas faire bouger les agents).

Propositions de la DG présentées le 14 mai :

Définir la cible de la chaîne de traitement des locaux d'habitation :

aller du plus simple au plus complexe (il y a un curseur à poser entre « généraliste » et « expertise » plus fine).

- 1) Le « généraliste » se situera à l'IFU qui prendra en plus la taxe foncière, et le « complexe » ira à un pôle d'expertise départemental (le PELH, pôle d'évaluation des locaux d'habitation).
- 2) avoir un système d'adaptation souple pour s'adapter aux trois situations :
 - ✓ départements totalement rapprochés : peuvent rester en l'état ;
 - ✓ départements non rapprochés : peuvent aller vers la cible ;
 - ✓ départements partiellement rapprochés : système allant vers la cible et prenant en compte les situations de rapprochement.

Montreuil, le 25 mai 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

● dgfip@cgt.fr
● www.financespubliques.cgt.fr
● Tél. : 01.48.18.80.16

La DG proposait ensuite de discuter en trois temps : d'abord la cible, puis voir comment les choses s'adaptent aux trois situations, et enfin voir comment tester tout cela.

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

« Vous nous permettrez de réitérer les exigences de notre syndicat concernant l'arrêt des réformes, l'établissement d'un réel bilan contradictoire de la fusion et l'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs accumulés s'agissant notamment de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, des carrières, des droits et garanties collectives et individuelles...

Nous entrons dans un nouveau cycle. Notre Direction Générale doit prendre acte du désaveu de la RGPP et de toutes les mesures régressives mises en place au titre de nos administrations fusionnées. Les changements d'interlocuteurs politiques impliquent un moratoire sur toutes les réformes engagées et en premier lieu SIP-CDIF.

Cette nouvelle réunion doit nous permettre de poursuivre nos réflexions pour sortir de l'impasse CDI/CDIF dans laquelle l'administration s'est toute seule placée.

Pour la CGT Finances Publiques, les choses sont claires, vous devez entendre les revendications des personnels.

Dans ce cadre, vous vous en doutez la CGT n'est pas là pour cautionner ni même pour discuter d'une hypothétique réforme SIP/CDIF mais bien pour défendre une organisation de la mission cadastrale permettant de répondre aux besoins des usagers et des collectivités territoriales sur tout le territoire, et garantissant aux agents concernés de bonnes conditions de travail.

Nous notons comme un acquis que « **le rapprochement CDI/CDIF fondé sur la polyvalence du SIP ne sera pas repris** ». La CGT a de tout temps combattu cette réforme nuisible au service public cadastral, pour le citoyen et les collègues qui en avaient la charge. Il faut maintenant réparer les dégâts causés.

De même vous confirmez « **que la création de secteurs fonciers dans l'ensemble des SIP risquait d'entraîner les mêmes difficultés que celles qui sont rencontrées dans les SIP comportant un secteur de recouvrement de taille très réduite** ». La CGT ne peut que partager ce constat.

Si de telles affirmations avaient été posées d'emblée dès le début du groupe de travail du 5 mars 2012, bien des sujets récents de crispation locale auraient d'emblée pu être évités.

Il nous semble indispensable que sur l'ensemble des thématiques de nos groupes de travail, l'administration s'astreigne sinon à un compte rendu, du moins à un relevé de décision mis à disposition du réseau et des agents. Cela nous semble relever de la transparence que vous souhaitez afficher, et de donner aux agents des repères clairs dans un environnement professionnel passablement perturbé.

Certains responsables hiérarchiques ont cru voir dans la reprise de nos discussions un signal fort pour de nouveau mettre en place cette réforme de structure. Nous tenons à les en détromper.

La direction générale porte la responsabilité de ces

soubresauts : en effet en gelant la mise en place de CDI/CDIF d'un côté, sans pour autant exiger parallèlement l'arrêt des restructurations (telles la mise en place des PELP et des PTGC), elle a brouillé les cartes.

Ainsi, sans aucune concertation ni discussion à quelque niveau que ce soit, les départements ont poursuivi leur restructuration.

En procédant ainsi, la DG a laissé s'installer des déserts fiscaux et fonciers aux antipodes de ce que la CGT revendique en matière d'implantation des services publics.

La CGT réitère sa demande de stopper toutes restructurations alors même que nous venons d'entamer les discussions sur l'avenir des structures gérant la mission cadastrale. A titre d'exemple le projet de PELP sur Paris doit être immédiatement arrêté.

Pour la CGT, dans un contexte avéré de révision foncière, il est indispensable d'avoir des centres des impôts fonciers, traitant l'ensemble des missions fiscales, foncières et topographiques, implantés au plus près des acteurs de la fiscalité directe locale. Dès lors, nos travaux devront impérativement intégrer une réflexion sur le maillage territorial et l'implantation des services du Cadastre. Cette démarche n'est pas neutre en effet, au regard des échéances qui nous attendent.

Votre projet, semble maintenir un service du Cadastre là où sont actuellement implantés les CDIF, mais manque singulièrement d'ambition.

L'ensemble des fiches à examiner aujourd'hui reprend de manière exhaustive toutes les missions foncières. Cependant votre vision du Service du Cadastre se limite à la mise en place de trois pôles : le PELH (pôle d'évaluation des locaux d'habitation, le PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels) et le PTGC (pôle topographique et de gestion cadastrale), la somme des trois étant censée l'incarner.

La CGT s'oppose à cette structuration « tri-polaire » qui conduit à présenter des services totalement cloisonnés. Cela ne correspond ni à la réalité du travail dans ces structures, ni aux besoins.

La CGT revendique de maintenir la transversalité, toujours dans le respect des métiers, et de concevoir la mission comme pleine et entière, plutôt que simplement par l'addition de pôles.

Les liens entre ces derniers doivent incontestablement être précisés ; pour la CGT il ne peut y avoir de cloisonnement structurel ou fonctionnel entre les services en charge de la mission cadastrale. C'est pourtant le distinguo que vous faites dans la présentation de vos différents schémas.

» Vous avez déconnecté « l'accueil cadastral » de l'ensemble des missions cadastrales, alors qu'à notre sens il s'agit bien d'un tout : le service du Cadastre doit avoir son propre accueil. La vision qui consiste à l'intégrer à l'accueil

généraliste des SIP ou des Trésoreries ne peut pas nous convenir. C'est un coup de ciseau dans toute la chaîne cadastrale et cela n'est pas de nature à répondre aux besoins des usagers. Le renvoi à un accueil spécialisé dans les conditions où vous le proposez est inacceptable.

- ▶ Votre présentation fait l'impasse sur l'encadrement dédié à ce service ; c'est indispensable à tous services.

Pour la CGT il s'agit d'assurer le plein exercice de la mission cadastrale sur tout le territoire, ce que la division en pôles ne garantit pas.

Aujourd'hui, vous nous soumettez un certain nombre de propositions qui laissent encore beaucoup trop de marges

de manoeuvre aux directions locales, comme de maintenir dans les directions totalement rapprochées, des SIP/CDIF fusionnés. Cela est de nature à conforter l'idée selon laquelle deux départements similaires pourraient voir la mission cadastrale différemment structurée avec tous les risques que cela comporte.

Ce projet soulève beaucoup de questions si l'on s'en tient au volet « missions » ; il en est de même pour tout le volet emploi et gestion des personnels qui n'est pas abordé dans vos propositions ainsi que pour le volet formation.

Dans ces conditions, nos échanges ne sauraient être, en aucune façon, conclusifs. >>>

Les échanges avec l'administration

- ▶ **La Direction générale**, sur la question des moyens et de l'emploi, nous a renvoyé à un prochain rendez-vous de nos fédérations syndicales qui aura lieu suite au changement de contexte politique. Pour la CGT ce sujet est pourtant essentiel pour aborder l'avenir de la mission cadastrale.

Sur la révision foncière, la DG nous a confirmé que la Commission des finances du Sénat travaille actuellement à une correction de la loi présentée fin 2010. La DGFIP a été entendue deux fois par la commission, très volontariste pour réussir cette révision. Sujet à suivre...

Sur l'objet de la réunion, M. FENET rappelle que nous devons reprendre là où la réforme a été gelée en 2008 ; le sujet à discuter est donc l'organisation de la mission d'évaluation des locaux d'habitation. La question de la formation initiale est un vrai sujet, non traité à ce stade, mais il s'agit de ne pas mettre la charrue avant les bœufs et ce sujet ne sera pas occulté.

- ▶ **La CGT**, favorable à ne pas rester dans le statu quo, ne l'entendait pas comme ça. Elle a réaffirmé qu'il fallait discuter des principes de fond et être sûre que le débat était bien ouvert pour discuter de l'organisation de la mission cadastrale dans son ensemble.

La CGT a exposé ses revendications :

- ✓ un service accueil spécifique pour le Cadastre et le refus d'un accueil généraliste au SIP qui intégrerait en plus les spécificités cadastre ; la CGT a développé son argumentation et contesté l'approche de la DG qui prétend que l'IFU serait la réponse essentielle aux besoins des contribuables ;
- ✓ une liaison indispensable entre les services qui traitent des missions fiscales, foncières et topographiques ce que la mise en place de pôles éclatés sur le département ne permet pas ;

- ✓ nécessité de discuter du maillage territorial pour garantir l'exercice de la mission cadastrale.

La CGT a demandé à la DG d'envoyer un signe fort aux agents sur sa volonté de discuter selon ces principes, comme par exemple d'annoncer la suspension du PELP sur Paris.

- ▶ **La Direction générale**, enfermée dans le carcan des suppressions d'emploi, ne se donne pas les moyens de discuter d'un projet plus ambitieux pour le Cadastre : « nous devons faire avec les moyens que l'on a pour remplir au mieux les missions, en usant de la dématérialisation, de l'informatique. ». En clair, nous ne discuterons pas du maillage territorial. Les discussions à ce stade n'ont donc pas permis d'aborder la question de l'organisation de la mission cadastrale sur tout le territoire.

Le signe de la DG aux agents et de proposer un mot « fort », le « Service du Cadastre » avec deux axes :

- ✓ le plan, et la DG se félicite plutôt de la situation des équipes de géomètres qui travaillent sur le plan (avec l'enjeu de la convergence avec l'IGN) ;
- ✓ la documentation qui concourt à l'assiette des impôts locaux : évaluation des locaux professionnels et d'habitation (avec l'enjeu de la révision foncière).

Elle rappelle que la mise en place des pôles (PELP et PTGC) donne satisfaction.

Sur l'accueil cadastral, elle prétend que l'accueil généraliste se fera sur 750 sites (au SIP), voire sur les 2800 trésoreries, et que c'est mieux que sur les 310 CDIF existant avant. De cette façon les contribuables auront un véritable Interlocuteur fiscal unique et on couvre un large maillage territorial !!! L'expertise pour les questions plus complexes se fera en « back office » dans les pôles.

► **Pour la CGT**, les propositions et arguments de la Direction générale sont inacceptables ! La cible doit se faire en partant de l'ancrage du maillage territorial dans toutes les directions

La DG s'enferme dans une voie sans tenir compte des erreurs passées. Les CDIF fonctionnaient (et fonctionnent) bien avec de bons résultats. Pourquoi à tout prix inventer une nouvelle forme d'organisation en trois pôles ??

Sur l'accueil à la DGFiP, la CGT a condamné la DG qui poursuit sur la ligne de l'IFU, alors que les conditions d'accueil sont de plus en plus difficiles dans les SIP et les trésoreries qui ne peuvent absorber la polyvalence d'un accueil généraliste. Et avec l'expertise qui se fera dans les pôles (sur rendez-vous), l'IFU est bien un grand leurre pour les contribuables. La CGT a pu constater que la DG ne cherche pas de solutions alternatives dans un schéma différent, mais bien d'opérer conformément au dogme du GFU et de l'IFU, cadre inamovible de ses réflexions.

► **La Direction générale** ose dire que l'accueil à la DGFiP est une réussite avec une professionnalisation qui avance. Elle précise d'ailleurs qu'elle a contesté fermement le rapport de la Cours des comptes.

Les références régulières à ce type de rapport sont à l'évidence à géométrie variable : contestables quand cela n'abonde pas dans le sens de l'administration, ou auto-satisfaction quand cela l'arrange.

Enfin sur l'organisation de la mission, elle confirme qu'il n'y a pas lieu de modifier totalement l'existant :

- ✓ les directions totalement rapprochées SIP/CDIF pourraient rester en l'état ;
- ✓ les Pôles sont la bonne réponse pour la mission et assurent l'expertise : la participation aux CCID (PELH) et CIID (PELP) est confirmée, la politique de convention avec les collectivités pour le plan (PTGC) marche bien ;
- ✓ le Service du Cadastre reste bien l'interlocuteur pour les engagements partenariaux avec les collectivités territoriales.

A ce stade des réponses de la Direction générale, la CGT a dénoncé un problème de méthode et de contenu de ce qui pouvait ou non être discuté. Elle a exprimé ses fortes inquiétudes et désaccords sur l'organisation de la mission et de l'accueil, et sur le risque de laisser des marges de manœuvre aux Directions.

Après une suspension de séance, à l'initiative de la CGT, toutes les organisations syndicales ont exprimé leur volonté de discuter du maillage territorial et de réfléchir autrement à l'exercice de la mission cadastrale.

La Direction générale affirme qu'elle ne souhaite pas passer en force et qu'elle se situe toujours dans l'ouverture de discussions, son projet est mis sur la table mais ce n'est pas « ça ou rien ».

Pour autant ses seules réponses concrètes sont :

- ✓ La désignation d'un ergonome qui sera chargé d'aller regarder comment se passe l'accueil sur un échantillonnage de SIP/CDIF rapprochés, de CDIF non rapprochés et de CDIF partiellement rapprochés (5 à 6 services).
- ✓ L'affirmation que la question des PELP et des PTGC est derrière nous ; leur mise en place n'a pas été gelée en 2008. Les installations en cours de ces pôles se poursuivent donc, même si la DG prétend qu'elle ne les encouragera pas. La CGT, sur sa demande de stopper la mise en place des PELP alors même que nous reprenons les discussions sur l'organisation de la mission cadastrale, a essuyé de M. FENET un refus catégorique. Cette réponse pour la CGT est inacceptable surtout quant la DG prétend que cela facilitera la révision foncière des locaux professionnels !!!

La CGT a pris acte positivement de la désignation d'un ergonome si cela peut contribuer à améliorer les conditions de vie au travail des agents. Pour autant cela ne donnera que des éléments objectifs pour alimenter notre réflexion, qui doit se poursuivre sur toute l'organisation de la mission cadastrale sur le territoire.

La discussion devra reprendre à l'automne. Pour la CGT il est clair que cela devra se faire sur d'autres bases !